



PROCES VERBAL DU CONSEIL D'UFR DU 18 DECEMBRE 2018

Présents : MMES et MM AGUAD, ALARY, BOUVIER, BRASSIER, FOURCHES, GILBERT, NOSSENT, PILET, POLICARD, ROMAN, TORRE, WHITTON.

Excusés: MMES et MM BOUSSAADIA (procuration donnée à M. FOURCHES), MME MATHIOS (procuration donnée à MME ALARY), MIGINIAC (procuration donnée à M. GILBERT), PATEL (procuration donnée à MME BRASSIER), SPITZL-DUPIC (procuration donnée à M. ROUQUETTE), SINDA (procuration donnée à M. FOURCHES), THOMAS (procuration donnée à MME BRASSIER).

M. DEL DUCA ouvre la séance à 9h05.

M. DEL DUCA soumet à l'approbation le procès-verbal de la séance du 5 novembre 2018. M. FOURCHES demande la modification de la phrase concernant l'adhésion des enseignants à des associations qui sera remplacée par l'adhésion des départements à des associations. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

1. - VALIDATION DES DÉCISIONS PRISES EN COMMISSION PÉDAGOGIQUES

Mineure transversale

M. DEL DUCA présente la mineure transversale qui sera proposée aux étudiants des parcours Allemand, Italien, Portugais et Russe de la licence LLCER.

Une majorité de cours sera mutualisée et dispensée en français. Seule une partie du cours le cours d'Introduction au monde économique sera fait dans les différentes langues (soit 12h par langue).

Lors de la commission pédagogique, les collègues de LEA et d'Information et communication ont exprimé leurs craintes que cela fasse concurrence à leurs licences. Il s'agit de cours d'initiation. Lors de l'écriture des syllabus les collègues de ces deux licences seront associés.

Cette mineure pourrait accueillir environ 40 étudiants, ce qui potentiellement nécessiterait la création de deux groupes en infographie (groupes de 25).

MME BRASSIER fait remarquer que pour Information et communication il y aura beaucoup d'heures de cours à assurer et qu'il faudra peut-être demander le maintien du poste de PAST en communication.

MME ALARY souhaiterait que Culture et analyse cinématographique soit remplacé par Culture et analyse visuelle car il n'y a pas seulement du cinéma mais également la BD, la peinture, etc...





M. FOURCHES demande quel est l'intitulé de cette mineure, une réponse provisoire est apportée : Mineure transversale : LLCER, parcours Allemand, Italien, Portugais et Russe. La mineure transversale est votée à l'unanimité.

Master Information et communication

MME BRASSIER présente le master 2 Information et communication. Les deux parcours de ce master sont :

- Stratégies de communication des organisations
- Conduite de projets de communication numérique

Ce nouveau master est l'aboutissement d'un travail réalisé durant des réunions de département, du conseil de perfectionnement et de consultations des étudiants. Le master coûtera 1200 heures alors qu'il accueillera plus d'étudiants. Il sera présenté à la CFVU le 29 janvier. Les plaquettes seront éditées après cette date. Ce master est voté à l'unanimité.

2. - CLASSEMENT DES FICHES APP

M. DEL DUCA présente les projets :

Le projet de MME BUTLER est validé en l'état.

Deux projets de MME MARTIN font apparaître des demandes de subvention à e-learning, MME BRASSIER, qui fait partie de la commission, indique qu'à sa connaissance, ces demandes n'ont pas encore été faites.

Un de ces projets demande la prise en charge des repas par l'UFR pour un montant de 180€, ce qui n'est pas prévu. MME MARTIN devra corriger son budget. Il est proposé de prendre en charge les frais de transport qui sont d'un montant de 280€.

Le projet de MME SINDA et M. MATHIEU est validé en l'état. Un retour d'expérience est demandé aux enseignants.

Pour le projet porté par MME GOMEZ, M. DEL DUCA précise qu'une participation de 50€ sera demandée aux étudiants ce qui évitera des désistements de dernière minute, ce projet est accepté en l'état.

Le projet de M. ROSOL est jugé trop onéreux, il lui sera demandé de réduire la durée à deux jours afin de n'avoir qu'une seule nuit à prendre en charge. Le conseil accorde 1639€.

Le voyage à Paris organisé par MME PORZI fait apparaître un coût élevé pour le transport par le train. Il sera demandé aux étudiants d'effectuer leur réservation car ils bénéficient de tarifs moins élevés.

Le projet de MME PATEL est validé en l'état avec une participation de 30€ des étudiants. Les APP sont votées à l'unanimité.

3. - POINT SUR LES INSTITUTS

M. DEL DUCA informe le conseil que dans le cadre du projet i-site SIGMA va intégrer l'Université. Cela entraîne la création d'autres instituts dont celui des Lettres, langues,





Sciences humaines et sociales qui regroupera, en principe, les UFR LCC, LCSH, PSSSE, STAPS et ESPE.

Ces instituts auront une personnalité morale avec un budget.

M. FOURCHES demande quel sera le cadre juridique de ces instituts.

M. DEL DUCA reviendra sur ce point lorsqu'il en saura davantage.

Un séminaire est prévu le 11 janvier par l'UCA.

4. - POINT SUR LES MOBILITES INTERNATIONALES

MME BRASSIER présente un tableau faisant apparaître les mobilités études et stages. Le nombre d'étudiants en mobilité études est en très nette baisse cette année. Le manque d'attractivité est certainement lié aux problèmes d'attentats en France. M. DEL DUCA ajoute que le français est une langue de moins en moins enseignée dans les autres pays. Le problème des locaux est évoqué.

MME BRASSIER pense qu'il faut essayer de mettre en avant les formations qui attirent. L'envoi d'une carte de vœux aux partenaires devrait être fait.

Elle fait remarquer que pratiquement 25% de nos étudiants effectuent leur stage à l'étranger. L'UFR a distribué toute sa dotation en 2017-2018, elle a été augmentée de 25 000 € pour 2018-2019.

5. - AUGMENTATION DES DROITS D'INSCRIPTION POUR LES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS

MME ALARY indique que des motions contre cette augmentation ont été votées dans plus de 20 universités.

M. DEL DUCA pense qu'il y aura une exonération pour les étudiants qui viennent dans le cadre d'accords.

Aucune décision n'a encore été prise au niveau de l'Université, il est donc difficile de prendre position.

6. - QUESTIONS DIVERSES

M. DEL DUCA informe le conseil que des cours de coréens et de japonais assurés à SIGMA et à l'ISIMA pourront être ouverts à nos étudiants. Ces cours auront lieu aux Cézeaux à raison de 2h hebdomadaires. Le Président, M. BERNARD, s'est emparé du dossier et nous serons tenus au courant.

Une motion a été soumise par les enseignants de la licence LLCER afin de protester contre la mise en place du nouvel arrêté licence et de la loi ORE.

Après discussion, le texte suivant est adopté à la majorité moins une abstention :

Le Conseil de gestion de l'UFR LCC, réuni en assemblée plénière le 18 décembre 2018, exprime ses inquiétudes quant à la mise en œuvre de la loi ORE et de l'Arrêté Licence adopté en 2018, en particulier sur les points suivants :





- Malgré la pertinence de l'existence de cours de remédiation, il est indispensable de connaître les moyens réels mis à notre disposition pour ce faire. Il est également indispensable que chaque mention et / ou parcours puisse bénéficier de ce dispositif.
- Nous ne disposons d'aucun recul ni évaluation sur les résultats de la précédente réforme que nous venons tout juste de vivre et qui est encore en phase d'adaptation.
- La réflexion sur les blocs de compétences est opportune, néanmoins le calendrier doit impérativement prendre en compte les contraintes techniques (le remaquettage d'Apogée est incontournable). Ce calendrier doit aussi intégrer la nécessité de créer de nouvelles mesures transitoires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h15.

Le directeur,

Patrick DEL DUCA

La secrétaire de séance,

Martine ESTEL